

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 386

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : [1ère partie]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest

Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 5.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées



Les Femmes et la Société des Nations

Femmes déléguées à l'Assemblée

Aux nouvelles que nous avons données dans nos précédents numéros, nous pouvons ajouter celles-ci, soit que la Suède, la Colombie et le Canada ont désigné des femmes pour faire partie de leur délégation. La déléguée canadienne, cette année, est M^{me} Charles Frémont, de Québec, membre bien connu de plusieurs organisations féminines du Canada français, qu'il est extrêmement intéressant de voir représenté cette année-ci à Genève.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que notre amie M^{me} Plamin-kowa, sénateur, fera probablement partie de la délégation de Tchécoslovaquie à l'Assemblée.

La collaboration des femmes
avec la S. d. N.

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié que, l'an dernier, la délégation espagnole à l'Assemblée de la S. d. N. avait présenté un projet de résolution demandant l'examen « des moyens d'associer à l'œuvre de la S. d. N. la collaboration directe et efficace de l'action et du sentiment des femmes ». Cette résolution, généralement connue sous le nom de « Résolution espagnole », et qui suscita, par la façon imprévue dont elle fut soulevée, une certaine émotion dans les milieux féminins internationaux, fut renvoyée, conformément à la procédure, à une Commission, puis à l'Assemblée de nouveau, puis au Conseil de la S. d. N., qui décida de couper en deux la question de la collaboration féminine, et d'étudier d'abord les modalités de cette collaboration à la Conférence du Désarmement, puis à l'Assemblée de 1932 le problème de la collaboration générale. Plusieurs organisations féminines internationales et nationales furent donc sollicitées de donner leur avis sur leurs possibilités de collaboration à l'œuvre du désarmement d'abord, et nous avons publié en son temps le *Mémoire* présenté à cet égard à la S. d. N. par le Comité Féminin International pour le Désarmement, que préside Miss Dingman.¹

Quant à la collaboration générale des femmes avec la S. d. N., qui figure donc à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée plénière, elle fit à son tour l'objet d'une demande adressée par le Secrétariat à un nombre forcément plus grand, vu l'ampleur du problème, d'organisations féminines, nationales et internationales. Toutes, ou presque toutes, croyons-nous, ont répondu, et la publication de ces réponses par les soins du Secrétariat constitue un document extrêmement intéressant et suggestif.² C'est même dans cette documentation que réside à nos yeux sa principale valeur, car nous pouvons de la sorte envisager d'un seul coup d'œil les différents points de vue auxquels se placent ces organisations, leurs tendances diverses, les idées qu'elles se font du rôle de la S. d. N., et de l'apport qu'elles peuvent lui fournir. Bon nombre d'entre elles relèvent, et avec combien de raison ! que tant que la femme ne possèdera pas l'égalité juridique et politique avec l'homme dans tous les pays, sa collaboration avec la S. d. N. sera forcément incomplète.

L'absence de collaboration effective provient en réalité de la différence traditionnelle qui existe dans tous les pays entre la situation juridique des hommes et des femmes, déclare le *Mémoire* du « Comité de Liaison des Organisations féminines

internationales ». La situation inférieure attribuée aux femmes les empêche, sauf de rares exceptions, de développer leurs capacités autant qu'elles sont susceptibles de l'être et d'accéder aux postes des cadres supérieurs des administrations publiques et aux situations des professions libérales qui leur permettraient d'être désignées tout comme les hommes pour les fonctions de délégué à la S. d. N. Elle limite également les possibilités de nomination aux postes élevés du Secrétariat. Cet état d'infériorité juridique a en outre pour résultat que, dans de nombreux pays, des femmes capables consacrent encore leur énergie à la suppression des incapacités féminines, suppression qui est la condition préliminaire aux services réels que peuvent rendre les femmes dans toutes les branches de l'activité publique.

Ce point de vue est aussi celui de l'« *Equal Rights International* » de la Ligue Internationale des Femmes coopératrices, de l'« *Open Door International* » des Organisations féminines industrielles et du Conseil britannique pour la représentation des femmes à la S. d. N. Et il est évident, et l'expérience l'a montré, que cette égalité conditionne les trois différentes formes que peut prendre la participation officielle des femmes aux travaux de la S. d. N., soit : membres de délégations nationales, membres de Comités d'experts, ou enfin fonctionnaires supérieures du Secrétariat. Il conviendrait donc, comme le remarque le Secrétaire général dans une note introductive au rapport, d'attirer sur ces trois modalités de collaboration officielle l'attention des gouvernements, puisque ce sont eux qui désignent leurs délégués, représentants, etc.² ; l'attention du Conseil, en ce qui concerne les membres des Commissions et Comités nommés en dehors des gouvernements ; et enfin celle du Secrétaire général en ce qui concerne les fonctionnaires — à moins que l'Assemblée n'estime, comme l'an dernier, que cette collaboration officielle ne la regarde pas, étant soit du ressort des gouvernements, soit déjà réglée par l'art. 7 du Pacte, et ne passe comme chat sur braise sur ce point délicat.

E. Gd.

(La fin en 3^{me} page.)Lire en 2^{me} page :J. GUEYBAUD : Le travail des femmes et la crise.
M. F. : Pour le désarmement. La mobilisation des forces féminines à travers le monde.En 3^{me} et 4^{me} pages :H. Z. : Les Congrès de l'été : La II^{me} Conférence Internationale de service social ; le III^{me} Congrès international d'éducation nouvelle.E. Gd. : La collaboration des femmes avec la S. d. N. (fin).
Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton :

E. STUBB : Figures de femmes. Gertrud Bell.
A. B. : Un peu d'histoire. Une ambassadrice.
Ce que Rabalais pensait de l'opinion des femmes.

Encore un !

D'après une dépêche d'agence, la Chambre des Députés de la République Argentine a voté la loi instituant le vote des femmes.
Dédié aux réflexions des sénateurs français et des députés genevois.

¹ Font partie de ce Comité 9 organisations féminines internationales, dont notamment l'Alliance Internationale pour le Suffrage, le Conseil International des Femmes, la Fédération des Femmes universitaires, l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de Jeunes filles, etc.

² Les deux seules Sociétés féminines suisses (l'Alliance de Sociétés féminines et l'Association pour le Suffrage) qui ont répondu aux questions de la S. d. N., suggèrent que, ainsi que cela se fait au B. I. T., le Secrétariat de la S. d. N. attire l'attention des gouvernements sur la nécessité de nommer des femmes dans les délégations chaque fois qu'une question intéressant les femmes sera à l'ordre du jour.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XXXI^{me} Assemblée générale à ZURICH

Samedi 15 et Dimanche 16 octobre 1932

Assemblée

Samedi 15 octobre, à 14 h., à l'Hôtel-de-Ville.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel des déléguées.
2. Rapport du Comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Lieu de la prochaine assemblée.
5. Ce que l'Alliance attend de ses Sociétés affiliées :
M^{me} E. Zellweger.
6. Election du Comité.
7. Revision de l'art. 28, al. 2 du règlement.
8. Rapport des Commissions :
a) Commission pour l'éducation nationale,
b) Commission d'études législatives,
c) Office suisse pour les professions féminines.
9. Communications de M^{me} G. Gerhard, sur la Conférence internationale pour le travail social à Francfort.
10. Divers (communication sur l'école suisse des gardes-malades).

Samedi 15 octobre, à 20 h. 30.

Soirée familière dans la Salle paroissiale de Wipkingen
(Invitation des femmes zurichoises)

Dimanche 16 octobre, à 10 h. 15.

Assemblée publique à l'Hôtel-de-Ville

1. Résumé des travaux de la Conférence du Désarmement : M^{me} V. CHENEVARD-DE MORSIER (adaptation en allemand par M^{me} H. Stucki).
2. La femme et le chômage : M^{me} Dora SCHMIDT, adjointe à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Dimanche 16 octobre, à 13 heures.

Repas en commun, à la salle des "Kaufleuten"

Le dimanche après-midi, à 5 heures, les déléguées sont invitées par invitation particulière à un thé. Auparavant, elles pourront visiter à leur choix : 1. L'Ecole suisse des gardes-malades ; 2. Le « Neues Tochterheim » (Lutherstrasse) et la Maison pour femmes seules du Lettenhof ; 3. La colonie d'habitations du Friesenberg pour familles nombreuses.

Liste d'hôtels recommandés (Prière de s'y adresser directement)

Royal-Habs (Bahnhofplatz, 14) chambre et petit-déjeuner, à partir de	Fr. 6.80
St-Peter (In Gassen, 10)	6.30
Glockenhof (Sihlstrasse, 31)	6.25
Augustinerhof (Petersstrasse, 8)	5.50
Kurhaus du Zurichberg	4.70
Kurhaus Rigiblick (Krattenturmstrasse, 59)	4.70

La Maison des étudiantes Zum Neuen Lindenhof (Kantstrasse, 20), bien aménagée et intéressante à visiter, recevrait aussi quelques personnes au prix de 4 fr. S'y adresser le plus tôt possible.

Restaurants recommandés pour les repas non officiels :

Restaurants de la Société Féminine zurichoise des restaurants sans alcool : Charlemagne, Kirch gasse, 14 (en face du Gross Munster) ; Olivenbaum, Stadelhoferstrasse, 10 (près de la gare de Stadelhofen) ; zur Limmat, Limmatquai, 22 ; Maison de paroisse de Wipkingen.

Au Comptoir Suisse

Le temps est encore bien éloigné où des femmes syndics, des conseillères municipales, des députées siègeront dans les divers Comités du Comptoir suisse. Cela viendra bien... un jour. En attendant, les femmes sont un élément indispensable de la réussite de cette grande manifestation économique, comme visiteuses, comme exposantes, soit qu'elles vantent leur propre marchandise ou celle d'autrui, soit qu'elles y travaillent, comme infirmières, somnoliers, comme plongieuses, comme nettoyeuses, soit qu'elles y vendent cent mille billets de tombola, avec une provision de six centimes par billet vendu ; cela représente, pour deux semaines, quelques centaines de kilomètres parcourus, pas mal de sourires inutiles et davantage encore de rebuffades.

Nous retrouvons au Comptoir bien des physionomies connues, aimées, qui toute l'année se dépensent dans les œuvres féminines ou féministes. Dans la halle des arts et métiers sont groupées toutes ces œuvres d'entraide féminine, de travail

L'indifférence dans une
âme, ce n'est pas la mala-
die, c'est la mort vivante.

Alex. VINET.

